



GUIDE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE ÉCOLES PARRAINÉES

Informations et idées pour bénéficier du programme de parrainage avec succès





Les cyclistes qui ont parcouru des kilomètres à vélo dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie ont réussi à amasser de précieux fonds. Ceux-ci servent à **réaliser des projets favorisant l'adoption de saines habitudes de vie**, ainsi qu'à **soutenir la recherche sur les maladies héréditaires orphelines**.

Depuis le début :

- le programme de parrainage a soutenu des projets dans plus de **2 000 écoles** du Québec ;
- la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie a soutenu plus de **260 projets de recherche** ;
- un soutien financier pour l'avancement des connaissances **et faire avancer la recherche** pour plus de **100 maladies rares** ;
- un total, plus de **35,8 millions de dollars** ont été attribués dans la communauté.

Données de l'édition 2024 :

- **2,733 millions de dollars** a été amassés ;
- **287 écoles primaires** du Québec bénéficieront d'un soutien financier pour la réalisation d'un projet visant l'adoption de saines habitudes de vie.

LE PROGRAMME DE PARRAINAGE, C'EST QUOI?



Le Grand défi Pierre Lavoie s'est donné la **mission** d'encourager les Québécois à adopter de saines habitudes de vie. Cette mission commence auprès des jeunes. Voilà pourquoi les cyclistes du 1000 KM, qui sont nos ambassadeurs, sont encouragés à amasser des fonds et à choisir un des trois volets du programme de parrainage. Les surplus amassés permettront la réalisation de projets favorisant l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes.

Le volet parrainage d'une école c'est :

- permettre aux cyclistes de devenir des **ambassadeurs** des saines habitudes de vie et d'encourager les jeunes à participer au défi des Cubes énergie ;
- permettre à l'équipe d'**aider financièrement une école** à l'élaboration de projets favorisant l'adoption de saines habitudes de vie.

Le surplus accumulé par l'équipe cycliste pourront être attribués par le Grand défi Pierre Lavoie à l'école parrainée.

Surplus : tout montant excédant les 13 000 \$ requis pour l'inscription de l'équipe cycliste.

VOTRE ENGAGEMENT FAIT LA DIFFÉRENCE !



ÉCHÉANCIER DU PROGRAMME DE PARRAINAGE



Étapes pour les écoles parrainées :

- A. **hiver 2025** : Les équipes cyclistes communiquent avec les écoles choisies ;
- B. **hiver et printemps 2025** : L'école peut recevoir la visite des cyclistes parrains ;
- C. **mai 2025** : L'école participe au **défi des Cubes énergie**. Informations et trousse disponibles sur cubesenergie.com ;
- D. **automne 2025** : Annonce officielle des montants attribués et possibilité de remise de chèques symboliques aux écoles par les cyclistes ;
- E. **automne 2025 / Hiver 2026** : L'équipe du Grand défi Pierre Lavoie prendra contact avec les écoles ayant été parrainées :
 - pour bénéficier du montant récolté, l'école devra présenter au Grand défi Pierre Lavoie un projet favorisant l'adoption de saines habitudes de vie. Un formulaire sera fourni à l'école par le Grand défi Pierre Lavoie ;
 - au terme du projet, l'école **devra** produire un rapport d'activités (formulaire fourni) et **remettre les pièces justificatives (factures)** au Grand défi Pierre Lavoie (reddition de comptes) ;
 - l'école doit avoir terminé les dossiers de parrainage des éditions précédentes par la production du rapport d'activités accompagné des factures.

Nouveauté : Afin de pouvoir bénéficier du surplus accumulé par l'équipe, l'école devra être en mesure de présenter un projet réalisable à **court terme**. Si les fonds ne sont pas utilisés dans les 12 mois suivant la transmission du formulaire de soumission de projet par le Grand défi Pierre Lavoie, le montant pourra être redistribué par le Grand défi Pierre Lavoie dans un autre volet du Programme de parrainage.



RECEVOIR L'ÉQUIPE CYCLISTE À VOTRE ÉCOLE



L'équipe cycliste est encouragée à venir vous visiter

- Aidez-les à trouver une idée d'activité pour une visite qui répond à vos besoins, par exemple :
 - une **mini-conférence** à l'école (présentation des cyclistes, présentation du Grand Défi Pierre Lavoie, adoption de saines habitudes de vie ou autre sujet qui vous correspond) ;
 - une **activité sportive** à l'école (randonnée, marche, soirée sportive avec les enfants et leurs parents, rallye des sports, récréation prolongée, atelier de Zumba, course à obstacles, etc.).
- Assurez vous de nommer une **personne responsable** au sein de l'école pour communiquer avec les cyclistes et, ultérieurement, avec l'équipe du Programme de parrainage. Cette étape n'est pas obligatoire, mais toujours très appréciée par les participants.

**Les cyclistes du Grand défi Pierre Lavoie sont une source d'inspiration pour les jeunes :
leur simple présence peut faire toute la différence!**



Vous pouvez planifier la visite des cyclistes pendant le défi des Cubes énergie afin de motiver les jeunes de votre école à amasser le plus grand nombre de Cubes!

PRÉSENTER UN PROJET



Au cours de l'année scolaire 2025-2026, votre école aura à présenter un projet favorisant l'adoption de saines habitudes de vie

Critère d'admissibilité des écoles :

- être une école choisie par une équipe cycliste du 1000 KM ;
- avoir participé au défi des Cubes énergie en mai de l'année courante ;
- avoir complété la reddition de compte des parrainages antérieurs, s'il y a lieu ;
- présenter et réaliser un projet admissible respectant les critères d'acceptation.

Résumé des critères d'acceptation d'un projet :

- le projet vise directement à adopter de saines habitudes de vie pour un nombre significatif d'enfants de l'école ;
- le projet est idéalement durable dans le temps ;
- le projet est réalisable à court terme.

Important :

- vous serez accompagnés par les responsables du programme de parrainage pour le dépôt de votre projet à l'automne 2025 (**formulaire fourni**) ;
- les projets soumis seront évalués par l'équipe du Grand défi Pierre Lavoie ;
- **notez** que les cyclistes ne sont pas mandatés pour évaluer les projets, demander des formulaires ou exiger des redditions de compte.



Le Grand défi Pierre Lavoie s'occupe de l'ensemble des modalités !

PRÉSENTER UN PROJET



Exemples de projets admissibles :

- matériel sportif - achat ou réparation : skis de fond, raquettes, vélos, casques ;
- cour de récréation – aménagement : sentier d'hébertisme, lignage de surface, modules de jeux, buts de soccer, paniers de basket ;
- gymnase - aménagement : tableau indicateur, mur d'escalade, matelas de sol, filet ;
- corridor actif ;
- sorties scolaires à vocation sportive : plein air, ski de fond (projet : La petite Expé) ;
- spécialiste externe – entraîneur, guide, animateur.



IMPORTANT : le budget alloué à des ressources humaines spécialisées externes ne doit pas dépasser **20 %** du montant total du projet.

Non-admissible :

- un projet de réfection d'une cour d'école n'est pas accepté quant à la portion d'excavation, d'asphaltage, d'aménagement paysager. Toutefois les dépenses liées à des installations sportives permanentes sont acceptés (modules de jeux, paniers de basket, etc.) ;
- le salaire de membres du personnel de l'école n'est pas accepté.

N'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante : parrainage@legdpl.com

NOUS JOINDRE



RESPONSABLE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE

Courriel : parrainage@legdpl.com

Téléphone : 450 641-6669 poste 244 (boîte vocale seulement)

